<u>DELIBERATION N° 07 - CREATION D'UN NOUVEAU BATIMENT CULTUREL ET SPORTIF - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES PUBLICS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS Rapporteur : M. LOMBARD</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 :

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 8 ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ses articles 88 à 90 ;

Par délibération en date du 6 février 2017, le Conseil Municipal approuvait le lancement de l'opération création d'un bâtiment culturel et sportif et décidait l'organisation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse plus, en limitant à 3 le nombre de candidats à concourir. Il faut rappeler que le projet consiste à construire un ensemble comprenant un bâtiment culturel d'environ 600 m² en rez-de-chaussée découpé en plusieurs espaces fonctionnels et un bâtiment sportif sur 1200 m² réservé aux pratiques sportives et de loisirs et leurs annexes (vestiaires, sanitaires et rangements).

Le Conseil Municipal avait délibéré le 25 juin 2018 afin d'approuver l'opération de construction du bâtiment culturel et sportif rue Marie Marvingt et d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux.

Cependant, par courrier en date du 17 août 2018, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) a indiqué à la ville l'obligation de réaliser un diagnostic archéologique pour l'opération de construction du nouveau bâtiment culturel et sportif prévue sur le terrain situé rue Marie Marvingt.

Une convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive a donc été signée en date du 20 novembre 2018 et un avenant n°1 à ladite convention en date de 20 décembre 2018. Le diagnostic s'est déroulé du 14 au 18 janvier 2019.

Un rapport de diagnostic sera remis par l'INRAP au Préfet de la Région Grand Est dans un délai de 3 mois à compter de la fin de l'intervention sur le terrain et le Préfet de Région notifiera ensuite la date de réception du rapport au maître d'ouvrage.

Les offres des candidats aux marchés de travaux pour la construction d'un bâtiment culturel et sportif datées du 28 septembre 2018 étaient valables 120 jours soit jusqu'au 28 janvier 2019. Aussi, compte tenu de la durée de la procédure du diagnostic archéologique, les offres ne sont plus valables. La commission des marchés à procédure adaptée du 16 janvier 2019 a donc proposé le classement sans suite de la procédure relative au marché de travaux n°042018ST.

Suite à cette commission et en concertation avec le maître d'ouvrage, le maître d'oeuvre (l'équipe ARCHITECTURE URBANISME ET PAYSAGE LORRAINE SARL, Benjamin FEDELI) a donc apporté des modifications au cahier des charges en vue d'une meilleure organisation des marchés de travaux.

L'opération de travaux est désormais déco Lot 1 : VRD & Aménagements extérieurs Lot 2 : Gros Œuvre Lot 3 : Charpente Métallique	mposée en 16 lots (au lieu de 15 précédemment) : (montant estimé à 260 947,65 € H.T.) (montant estimé à 963 512,09 € H.T.) (montant estimé à 232 127,30 € H.T.)
Lot 4 : Charpente Bois	(montant estimé à 87 053,66 € H.T.)
Lot 5 : Couverture Etanchéité Bardage	(montant estimé à 491 881,90 € H.T.)
Lot 6 : Menuiseries Extérieures Alu - Métal	lerie (montant estimé à 155 145,20 € H.T.)
Lot 7 : Menuiseries Intérieures	(montant estimé à 146 776,00 € H.T.)
Lot 8 : Cloisons Mobiles	(montant estimé à 30 000 € H.T.)
Lot 9 : Plâtrerie Plafonds	(montant estimé à 33 250,33 € H.T.)
Lot 10 : Electricité - Eclairage	(montant estimé à 159 770,00 € H.T.)
Lot 11 : Chauffage - Ventilation	(montant estimé à 164 033,00 € H.T.)
Lot 12 : Plomberie - Sanitaire	(montant estimé à 31 042,00 € H.T.)
Lot 13 : Carrelage Sols & Murs	(montant estimé à 51 856,41 €H.T.)
Lot 14 : Revêtements de sol	(montant estimé à 61 906,16 € H.T.)
Lot 15 : Peinture	(montant estimé à 41 984,08 € H.T.)

Soit un total pour l'estimation du coût des travaux de 2 925 481,50 € HT.

Une nouvelle procédure sera donc lancée conformément à l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 27 de ce dernier par l'utilisation de la procédure adaptée.

(montant estimé à 14 196,00 € H.T.)

Le point sur cette procédure a été présenté en Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale le 24 janvier 2019.

Intervention de Monsieur le Maire :

Lot 16 : Equipements Vestiaires & Divers

Les fouilles archéologiques sont terminées depuis le 18 janvier 2019. Rien n'avait été trouvé mais nous n'avons toujours pas le rapport. Nous devrions le recevoir d'ici un mois. Nous aurions souhaité avoir les documents plus rapidement afin de lancer les marchés et commencer le gros œuvre avant l'hiver pour ensuite travailler dans de bonnes conditions, dans un bâtiment couvert. Le seul point positif à ce contretemps est le remaniement des lots suite à la 1^{ère} consultation afin d'obtenir de meilleures offres. Enfin c'est ce que l'on espère.

Pour finir, je voulais partager avec vous une bonne nouvelle : fin décembre, nous avons élaboré un dossier de subvention de dernière minute afin d'obtenir une aide de l'Etat de 400 000 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'opération de construction d'un bâtiment culturel et sportif rue Marie Marvingt :
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés de travaux et tous les documents s'y rapportant à hauteur de 2 925 481.50 € H.T..
- de solliciter tous les organismes susceptibles de participer au financement de l'opération ;
- d'accepter toutes les aides financières qui pourront être obtenues ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif aux demandes de financement précitées.

Les crédits sont prévus au budget 2019 et le seront aux suivants.

Intervention de Monsieur le Maire :

Au dernier conseil municipal, il m'avait été demandé les chiffres de l'Espace Chaudeau. Aussi, depuis son ouverture, ce sont près de 694 800 personnes qui ont fréquenté celui-ci.

Je rappelle que 750 personnes viennent chaque semaine pratiquer des activités à l'Espace Chaudeau, ce qui nous oblige à avoir du personnel en permanence afin d'assurer la sécurité des lieux.

Ce week-end, 2 845 spectateurs sont venus assister au concert de Pascal Obispo.

La salle de spectacles a accueilli 300 000 visiteurs depuis son ouverture en 2006. Cette salle donne aujourd'hui entière satisfaction et les résultats que nous espérions sont réalisés. Elle offre à la ville un certain ravonnement.

Pour finir, vous avez pu constater que dans le budget la somme de 450 000 € est allouée à la culture. Vous vous en doutez une part importante est dédiée à Chaudeau, notamment pour les charges de fonctionnement (eau, électricité, gaz, téléphone, assurance, etc.) qui est un poste important, et surtout compte tenu de la taille du bâtiment nous devons avoir 3 personnes dédiées à la surveillance (c'est donc 3 salariés).

Je voudrais maintenant remercier:

- le comité des fêtes pour l'organisation du carnaval qui a eu lieu ce dimanche, notamment le Président du Comité des Fêtes et Martine QUEUCHE, 220 enfants étaient présents ;
- les membres du CCAS et les bénévoles pour l'organisation du repas des seniors qui a réuni plus de 400 convives à Chaudeau le 3 mars dernier :
- les organisateurs et participants du grand débat qui a eu lieu le 26 février 2019 salle Monnet. Le compte-rendu est public et a été diffusé sur le site granddébat.fr. Le cahier de suggestions a été envoyé à la Mission Nationale le 22 février, qui était la date limite fixée par le gouvernement.